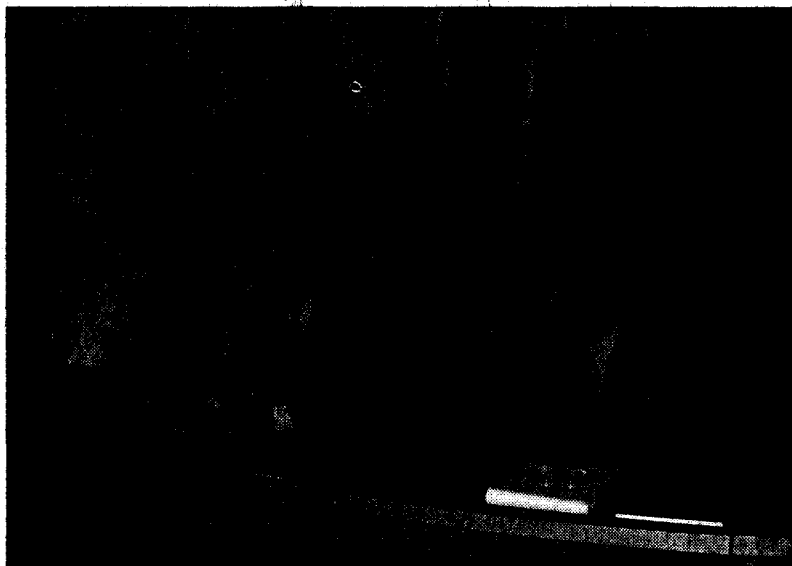


Formation sur le code de protection pénale de l'enfant



férents intervenants de la chaîne de la justice juvénile notamment les magistrats, les greffiers, les policiers, les avocats, les éducateurs sociaux et les ONGs de s'imprégner des nouvelles règles protectrices de l'enfant" a-t-il précisé.

Le secrétaire général a également indiqué que le séminaire traduit l'exemplarité du partenariat entre l'UNICEF, le ministère de la Justice et Terre des Hommes.

De son côté, le coordinateur des programmes de l'UNICEF, M. Said Al-Mammari a souligné que ce code va enfin permettre aux magistrats d'appliquer les sanctions, amendes et peines de récupération des enfants en conflit avec la loi, adaptées et conformes à leur personnalité et à leur âge.

Auparavant, la représentante de Terre des Hommes, Mme. Federica Riccardi a indiqué que l'atelier a été l'occasion de débats et d'exposés portant sur l'état de la chaîne de la justice des mineurs en Mauritanie conformément à la convention des droits de l'enfant. ●

Les travaux de l'atelier de formation sur le code de protection pénale de l'enfant en Mauritanie organisé par le ministère de la Justice en collaboration avec l'UNICEF et l'ONG Terre des Hommes, se sont achevés jeudi à Nouakchott.

Clôturant l'atelier, M. Mohamed

Ould Bah Ould Hamed, secrétaire général du ministère de la Justice a indiqué que cette rencontre marque la volonté des pouvoirs publics de réaliser la justice des mineurs qui constitue l'un des chantiers fondamentaux de la réforme de la justice.

"Ce séminaire a permis aux dif-